



Calendrier 2022 / 2023 des périodes d'inscription aux vacances scolaires

Les demandes d'inscription aux accueils de loisirs durant les vacances scolaires sont à effectuer via l'Espace Familles, en se référant au tableau ci-dessous. Les inscriptions et les affectations ne **seront effectives qu'à partir de la réception du courrier de confirmation**.

Toute inscription est définitive, sauf désistement parvenu par écrit (courriel adressé à dsee@ville-sevres.fr ou courrier adressé à la direction des services de la famille, de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse) dans les délais indiqués.

Pour chaque période, des formulaires imprimés sont également disponibles à la mairie.

	PÉRIODE CONCERNÉE	PÉRIODE D'INSCRIPTION	PRISE EN COMPTE DES ANNULATIONS
TOUSSAINT	24 octobre au 4 novembre inclus	12 au 26 septembre inclus	Jusqu'au 14 octobre inclus
NOËL	19 décembre au 2 janvier inclus	8 au 21 novembre inclus	Jusqu'au 12 décembre inclus
HIVER	20 février au 3 mars inclus	9 au 23 janvier inclus	Jusqu'au 13 février inclus
PRINTEMPS	24 avril au 5 mai inclus	13 au 27 mars inclus	Jusqu'au 17 avril inclus
ÉTÉ	10 juillet au 31 août inclus	8 au 22 mai inclus	Jusqu'au 3 juillet inclus (pour les présences du 10 au 28 juillet)
			Jusqu'au 24 juillet inclus (pour les présences du 31 juillet au 31 août)

Pour plus de renseignements, contacter la Direction des services de la famille, de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse au 01.41.14.11.22 ou 11.29 ou par courriel à dsee@ville-sevres.fr.